



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Marine nationale
CECMED
Division « opérations »**

Toulon, le 08 juin 2021
N° 500859 /CECMED/OPS/NP

Le vice-amiral d'escadre Laurent Isnard
commandant la zone maritime de la Méditerranée

à

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes

OBJET : demande de renouvellement de la concession des plages naturelles de la commune de Eze.

RÉFÉRENCES : a) code général de la propriété des personnes publiques (articles R2124-22 à R2124-27) ;
b) votre courrier n°2021/260 du 19 mai 2021.

Par courrier cité en référence b), vous sollicitez, au titre des articles R2124-22 à R2124-27 du code général de la propriété des personnes publiques, l'avis du commandant de la zone maritime de la Méditerranée pour une demande de renouvellement de la concession des plages naturelles de la commune de Eze pour une durée de cinq ans (à compter du 1^{er} janvier 2021), au profit de la métropole Nice Côte d'Azur.

J'ai l'honneur de donner un avis **conforme favorable** à cette demande, émis à la lecture des pièces constitutives du dossier avec les observations suivantes :

- le littoral méditerranéen a fait l'objet de minages défensifs et de bombardements durant la seconde guerre mondiale. A ce titre, la problématique d'une possible pollution pyrotechnique du site doit être prise en compte ;
- ce site, qui n'est habituellement pas utilisé pour des activités militaires, pourra toujours l'être par les unités de la Marine nationale en mission de protection des personnes et des biens ou de défense du territoire.

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRE :

Monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes – Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes – Service maritime – Domaine public et milieux maritimes – pour M. ALAZARD Frédéric (frederic.alazard@alpes-maritimes.gouv.fr)

COPIES :

- PREMAR MED/AEM
- CECMED/DIV OPS/Bureau « opérations côtières »
- CECMED/DIV OPS/SEC
- archives.